

CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE

Atelier « L'éveil émotionnel de l'acteur » animé par Bob McAndrew

Proposé par Ouvre tes ailes

Version en vigueur au 13/07/2026 — complète les CGV générales d'Ouvre tes ailes

1 — Objet

Les présentes conditions particulières de vente (CPV) précisent et complètent les Conditions Générales de Vente (CGV) d'Ouvre tes ailes pour l'Atelier « L'éveil émotionnel de l'acteur » animé par Bob McAndrew. En cas de contradiction, les présentes CPV priment sur les CGV pour les points qu'elles précisent, dans le respect du plafond et des délais légaux rappelés à l'article 6 des CGV.

2 — Durée et dates

L'atelier se déroule du 11 au 13 octobre 2026, à Paris, sous forme d'un stage unique de 3 jours, chaque jour de 11h00 à 18h00. Le lieu précis est communiqué au Stagiaire préalablement à son inscription.

3 — Tarifs et modalités de paiement

Le tarif applicable est celui indiqué sur le site internet www.ouvretesailes.com au moment de la commande, soit 450 € pour l'atelier, exprimé en euros toutes charges comprises.

Conformément à l'article L.6353-6 du Code du travail, l'acompte demandé ne peut excéder 30 % du prix total et le solde n'est exigible qu'à compter du début de la formation. Le règlement s'effectue donc comme suit :

- un acompte de 135 € (30 % du prix total) est exigible à la réservation, une fois expiré le délai de rétractation prévu à l'article 5 des CGV ;
- le solde, soit 315 €, est exigible au plus tard à l'ouverture du premier jour de l'atelier.

Moyens de paiement acceptés : lien de paiement HelloAsso figurant sur la page dédiée du site internet www.ouvretesailes.com.

4 — Seuil de maintien de la session

L'atelier est confirmé lorsque 16 stagiaires ont validé leur inscription par le versement de l'acompte prévu à l'article 3 des présentes CPV, au plus tard 1 mois avant la date de début de l'atelier, soit le 11 septembre 2026.

À défaut d'atteindre ce seuil dans ce délai, Ouvre tes ailes se réserve le droit d'annuler ou de reporter l'atelier ; les acomptes versés sont alors intégralement remboursés.

5 — Absence non signalée (no-show)

Toute absence du Stagiaire à l'atelier qui n'aurait pas fait l'objet d'une annulation notifiée dans les formes et délais prévus à l'article 7 des CGV ne l'exonère pas du paiement intégral du prix de la formation, solde compris, dès lors que l'atelier a effectivement démarré à la date prévue.

6 — Annulation et abandon

Se référer à l'Article 7— Annulation et abandon des CGV d'OTA.

— *Fin des Conditions Particulières de Vente* — Document mis à jour le 13/07/2026